



vol d'une voiture de location

Par **icedrix**, le **10/06/2010** à **02:42**

Bonjour,

je viens de decouvrir ce site en cherchant sur internet une reponse a mon probleme en effet lors de vacances dans les antilles (st martin) j'ai loué une voiture a une société de location, un petit modele, pas trop cher.

j'ai payé par cheque une caution de 700 euros

je n'ai pas pris d'assurance complementaire dont le montant me semblait exagéré par rapport au prix de la location.

Deux jours apres je me suis fais voler la voiture

je voulais savoir ce qu'il va se passer, es ce que je dois rembourser la voiture? vais je pouvoir recuperer ma caution?

j'en ai parlé autour de moi et il parait qu'ici ce sont les loueurs qui volent les voitures pour escroquer les vacanciers, je sais pas quoi faire d'autant plus que le loueur n'a pas l'air tres inquiet je n'arrive pas a avoir une copie de contrat de location (ma copie etant restée dans la voiture volée)

j'ai signalé le vol a la gendarmerie

pourriez vous me conseiller?